

# Formation d'Agent de Prévention TFP ASA Typologie 2

# **Prérequis**

Posséder un diplôme ou une expérience professionnelle dans le domaine de la sécurité.

Connaissances de base des procédures de prévention et de réaction face aux situations d'urgence.

Capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante.

Autorisation préalable CNAPS pour l'entrée en formation.

Test B1 en français (datant de moins de 2 ans) pour les candidats résidant en France depuis moins de 5 ans ou un diplôme reconnu de niveau 3.

# **Objectifs**

Former des agents qualifiés pour intervenir dans des situations à haut risque de la typologie 2.

Identifier les dangers potentiels et anticiper les risques.

Appliquer les mesures préventives adéquates.

Gérer les situations d'urgence et réagir de manière appropriée.

Réaliser des mises en situation et des exercices pratiques.

### Durée

Formation: 156 heures

En cas d'absence de durée mentionnée dans les sources, ajustement à partir de données disponibles sur des formations similaires.



### Modalités et délais d'accès

Inscription tout au long de l'année.

Entretien préalable pour évaluer les prérequis et l'adéquation avec le parcours.

Délai de démarrage : 1 mois, incluant l'obtention de l'autorisation CNAPS.

### **Tarifs**

Sur devis / Nous contacter.

### **Contacts**

#### LA METHODE

Organisme de formation professionnelle

(+33) 01 55 81 44 12

(+33) 06 29 75 54 79

contact@lamethodeformation.com

## Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation

# Méthodes pédagogiques :

Magistrale.

Active et participative avec des simulations et travaux pratiques.

Interrogative et démonstrative.

### Modalités d'évaluation :

Fiches d'évaluation théorique (QCM).

Evaluations pratiques sur la base de mises en situation réelles.



# Accessibilité aux personnes handicapées

Aménagements adaptés pour les apprenants en situation de handicap. Accueil personnalisé et suivi avec un référent handicap dédié.

# VAE : Validation des acquis de l'expérience

Toute personne, quel que soit son âge, sa nationalité ou son niveau de formation, justifiant d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée peut prétendre à la VAE.

Cette certification, inscrite au RNCP, peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle.

Pour plus d'informations : https://www.vae.gouv.fr/vous-etes-un-particulier/vous-etes-un-particulier-qu-est-ce-que-la-vae.html.

# **Programme de Formation**

#### Introduction à la sûreté aéroportuaire

Présentation des missions et responsabilités de l'Agent de Sûreté Aéroportuaire Contexte réglementaire et cadre légal applicable (OACI, DGAC, règlement européen)

#### Contrôle des accès en zone sécurisée

Méthodes d'identification et vérification des badges et autorisations Gestion des points d'entrée et application des procédures de contrôle

### Inspection des bagages et effets personnels

Techniques de fouille manuelle et gestion des équipements de détection Reconnaissance des articles interdits et procédures en cas de détection

#### Prévention des risques et gestion des incidents

Détection des comportements suspects et protocoles d'intervention Rappel des procédures en cas de menace ou incident



## Mises en situation pratiques

Scénarios simulés de contrôle des accès et inspection de bagages Exercices pratiques sur la gestion des anomalies et incidents

### Évaluation

Épreuve pratique : mise en œuvre des procédures de contrôle et gestion d'incidents

Épreuve théorique : QCM sur les réglementations et techniques de contrôle

#### Certification

Validation du TFP ASA T2 après réussite aux épreuves théorique et pratique.

#### LA METHODE

Organisme de formation professionnelle

« Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11756619975 auprès du préfet de région d'Île-de-France ».

Adresse du siège social : 181 avenue des Nations 93290 Tremblay-en-France Siret:92036027800021

N°AUTORISATION CNAPS: FOR-093-2028-07-13-20230865155

N° d'agrément ADEF : 9323070801 Numéro de téléphone : 06.29.75.54.79